

CAMPAGNE DU
20 JANVIER AU 20 FÉVRIER
DON DE CONGÉS



HAÏLÉ OU LE BONHEUR

Haïlé est un petit garçon de 7 ans atteint de surdité profonde. Il est porteur d'un implant qui lui permet d'entendre d'une oreille. A ce jour, il ne comprend que quelques mots, des phrases simples et cumule le soupçon d'un trouble autistique. Son papa, Thierry BIANAY-BALCOT, agent de l'équipe Caisse, travaille à 80 % pour pouvoir s'occuper de lui et utilise également l'intégralité de ses congés. Mais cela ne suffit pas à couvrir la totalité du temps nécessaire au soin de son enfant alors que les structures spécialisés font défaut et que Haïlé n'est scolarisé que 4 matinées/semaine. Une alternative existe cependant : Le don de congés !

MODALITÉS DE DONATION

Nous pouvons donner jusqu'à 8 jours non programmés par année civile (Congés, Repos Compensateurs de toute nature, RQ et/ou congés de distinctions honorifiques...).

Pour formaliser son don, le salarié donateur adresse à sa RRS au pôle RH une déclaration individuelle indiquant le nombre de jours et leurs nature. Celle-ci peut être envoyée par mail : stacy.converty@sncf.fr

Les dons ne sont plus possibles après le 20 février. Seuls les agents de l'ensemble du Technicentre de Paris-Nord peuvent y participer.

